

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE12^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 21 décembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.12.12/359

Décision modificative n°2/2016

Budget annexe Centre Culturel Sonis

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 13 décembre 2016.

Présents : 28		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Max	CELIGNY	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAI	
Mme Lisc Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiadh	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 3
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Solange LEBLANC Procuration à Mme Nadiadh SURVILLE-PERAFIDE M. Jocelyn LEREMON Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAI M. Jean-Charles SAGET Procuration à M. José GUIOLET
Excusés non représentés : 10
<u>Vice-Présidents :</u> M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président) Mme Suzelle SEVILLE (5^{ème} Vice-Présidente) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président) Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE M. Harry DURIMEL M. Maurice LORQUIN Mme Nadège THÉOPHILE
Absents : 9
<u>Vice-Président :</u> M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> Mme Corinne PETRO M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Chazy CIRANY M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES*.

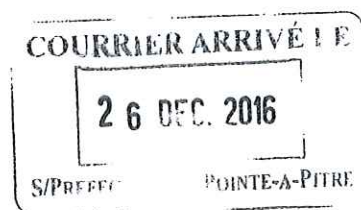
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'instruction comptable M14;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du Président;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;



ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget annexe Centre Culturel Sonis (*Section de fonctionnement*) :

Prélèvements :

N° chapitre/Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 67 – Article 678	Charges exceptionnelles	120 000
TOTAL		120 000

Nouvelles Affectations :

N° opération/Chapitre	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 011 – Article 62381	Scène supplémentaire Sonis - IloJazz	100 500
Chapitre 011 – Article 6228	Rémunérations, honoraires divers	19 500
TOTAL		120 000

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-À-Pitre, le **20 DEC. 2016**

Le Président

 Eric JALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le

